

# Budget participatif Réussite éducative

## RÈGLEMENT DE L'APPEL À IDÉES



### Vous proposez, nous réalisons ...

#### Article 1 : Le budget participatif, Réussite éducative, c'est quoi ?

Le budget participatif « Réussite éducative » est un exercice de participation citoyenne qui permet aux Samariens de proposer des idées d'intérêt général. Les idées qui répondent aux critères ci-dessous, seront soumises au vote des habitants de la Somme. Celles qui réuniront le plus de voix seront mises en œuvre. En 2020, le Département a prévu d'allouer 1 million d'euros de son budget pour la réalisation des idées retenues.

Cette première édition a pour objectif de contribuer à la réussite des jeunes et de leur permettre de grandir et de s'épanouir dans tous les domaines qui renforcent leurs capacités d'agir : citoyenneté, scolarité, socialisation, autonomie, sport, culture, apprentissage professionnel ...

Les idées devront viser en priorité les jeunes de 10 à 16 ans et ceux confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et/ou social.

### Qui peut déposer une idée et quels types d'idées ?

#### Article 2. Les conditions de participation :

- Toute personne âgée de plus de 10 ans et résidant dans la Somme peut déposer une ou plusieurs idées. En cas de dépôt à titre collectif, une personne référente devra être désignée.
- Toute entité à but non lucratif ayant une activité dans la Somme (association, collectivité, etc).
- Les mineurs devront disposer des autorisations parentales nécessaires.

#### Article 3. Les conditions de faisabilité des idées déposées :

Les idées soumises au budget participatif doivent répondre aux critères suivants :

- Être localisées dans la Somme,
- Relever des actions du Département, répondre à un enjeu d'intérêt général et s'insérer dans la thématique « Réussite éducative des jeunes » avec un intérêt particulier pour les jeunes de 10 à 16 ans et ceux confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et/ou social,
- Être une idée dont le coût total peut être estimé entre 1 000 € et 50 000 €,
- Ne pas revêtir de caractère politique, culturel, syndical ou un caractère discriminatoire,
- Être suffisamment précises dans leur présentation initiale pour pouvoir être examinées,
- Ne pas être déjà en cours de réalisation,
- Présenter un caractère nouveau ou répondre à des besoins non pourvus pour le territoire concerné,
- Pour les associations, ou toute autre entité, le budget participatif ne peut financer qu'une activité nouvelle.

### Comment exprimer son idée ?

#### Article 4. Les lieux de dépôt des idées

- Par internet, les idées peuvent être déposées sur le site <https://www.somme.fr/budget-participatif>. Vous devez vous inscrire depuis le portail ci-dessus et choisir un nom ou un pseudonyme (identifiant demandé pour l'accès à la plateforme), une adresse mail et un mot de passe.

- Par voie postale ou dépôt à l'accueil : les personnes n'ayant pas d'accès internet peuvent déposer ou envoyer les idées à l'accueil du Conseil départemental de la Somme en format papier, 43 rue de la République, 80000 Amiens, jusqu'au 15 avril, cachet de la poste faisant foi.

## De l'idée au projet

### Article 5. Examen des idées avant mise au vote

- Un groupe de travail constitué de représentants du Département, de l'Éducation nationale et de jeunes vérifiera la conformité de chaque idée au regard des critères inscrits aux articles 2 et 3 du présent règlement.
- Il vérifie notamment la capacité de transformer l'idée en projet sur la base des critères énoncés à l'article 3 du présent règlement.
- Seules les idées retenues à l'issue de cette phase seront soumises au vote des habitants de la Somme.
- Pour chaque idée déposée, le participant sera informé de la suite donnée à son idée.

## Comment faire connaître son idée aux habitants du Département ?

### Article 6. La présentation des idées

- Le Département utilisera ses moyens de communication (événements, réseaux sociaux, magazine...) pour présenter les idées retenues aux Samariens, notamment via la plateforme dédiée.
- Chaque déposant pourra également valoriser son idée auprès de la population en utilisant ses propres outils et relais de communication.

## Le vote

### Article 7. Le déroulement du vote

- Le vote se déroulera par voie électronique via le site <https://www.somme.fr/budget-participatif> du 11 au 31 mai 2020.
- Chaque votant devra choisir trois projets différents.
- Les idées ayant obtenu le plus de voix seront désignées comme lauréates dans la limite de l'enveloppe de 1 million d'euros allouée à ce budget participatif.

## Quand seront réalisées les idées lauréates ?

### Article 8. La délibération et la mise en œuvre

- L'Assemblée départementale délibérera sur la liste des idées lauréates.
- Pour les particuliers, si leur idée est retenue, le Département assurera l'accompagnement technique et financier et pourra désigner une structure porteuse.
- La mise en œuvre concrète des idées devra débuter pendant l'année scolaire 2020 / 2021.

Calendrier du Budget participatif Réussite éducative		
<b>Début février</b>	Lancement de l'appel à idées	Je prends connaissance du règlement
<b>Début février au 15 avril</b>	Retour des propositions	Je dépose mon idée sur le site <a href="https://www.somme.fr/budget-participatif">https://www.somme.fr/budget-participatif</a>
<b>Du 16 avril au 7 mai</b>	Analyse de la recevabilité et de la faisabilité	On vérifie la faisabilité de mon idée et si elle répond aux critères du règlement
<b>Du 11 au 31 mai</b>	Mise au vote par les habitants	Les Samariens votent pour 3 projets différents
<b>1ère semaine de juin</b>	Sélection des projets	On comptabilise les votes des habitants
<b>22 juin</b>	Présentation en Conseil départemental	Les élus du Département entérinent la liste des lauréats
<b>Début juillet</b>	Évènement public, présentation des lauréats	En tant que lauréat, je partage mon projet avec les habitants de la Somme
<b>Septembre 2020 à juin 2021</b>	Début de réalisation des projets	Je m'associe à la mise en œuvre